



## Le bilan éducation de la première année du quinquennat (1/2)



La première année de quinquennat d'Emmanuel Macron a été marquée par nombre de mesures et annonces de réformes en matière d'éducation. Des décisions tantôt soutenues, tantôt mal perçues par les syndicats et fédérations de parents d'élèves.

### L'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires

Depuis la rentrée 2017, la semaine de 4 jours peut être rétablie dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. En introduisant cette nouvelle dérogation, le ministère de l'Éducation nationale souhaite donner « davantage de souplesse aux acteurs locaux afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves ». Un tiers des écoles a opté pour la semaine de 4 jours.

#### Ce qu'ils en pensent :

La FCPE et l'Unsa lui préfèrent la semaine de 4,5 jours, avec ses cinq matinées plus propices à l'apprentissage. « Nous sommes le pays de l'OCDE avec le moins de jours d'école mais des heures de cours très concentrées. La semaine de 4, 5 jours permet d'alléger cet emploi du temps », soutient Raymond Artis, président de la FCPE. Pour Francette Popineau, secrétaire générale du SNUipp, s'il fallait faire preuve de souplesse pour générer moins de dysfonctionnement, « le problème des rythmes de l'enfant reste d'actualité ».

### L'instruction obligatoire dès 3 ans

Le président Emmanuel Macron a annoncé, en ouverture des Assises de la maternelle, l'abaissement à 3 ans de l'instruction obligatoire à compter de la rentrée 2019. Une décision qui s'appuie sur l'importance des premières années de vie dans les apprentissages et qui entend compenser les inégalités. Dans un entretien au Monde, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a confié que si 97% des enfants étaient scolarisés à cet âge, ce n'était pas le cas pour 25 000 petits, avec notamment des disparités géographiques.

#### Ce qu'ils en pensent :

Pour Frédéric Marchand, secrétaire général de l'Unsa Education, cette mesure sécurise l'école maternelle même s'il s'interroge sur le financement qui sera alors octroyé aux écoles maternelles

privées... Pour la FCPE, cette mesure relève davantage de l'effet d'annonce et l'important est d'y consacrer de vrais moyens. « Il faut prévoir des bâtiments, du personnel formé, une restauration scolaire agréable... Les Atsem exercent parfois dans des conditions difficiles, avec des classes surchargées et un manque de formation. Or les jeunes enfants ont besoin de davantage d'attention », explique Raymond Artis. Même constat pour Francette Popineau : « Ca ne changera rien tant qu'on aura 28 élèves dans une classe. Comment stimuler le langage de chacun ? Ou s'occuper de l'enfant timide, de celui qui ne dort pas assez, ou de celui qui est autiste », interroge-t-elle.

## Le dédoublement des classes de CP en REP +

Dans les classes de CP et de Ce1 des REP et Rep+ (réseau d'éducation prioritaire renforcée), le gouvernement veut réduire les effectifs à 12 élèves par enseignant. A la rentrée 2017, le dédoublement a concerné environ 2500 classes de CP des REP+. Le dispositif sera étendu aux rentrées suivantes. Pour celle de 2018, le site du ministère de l'Éducation nationale estime que « 5600 classes de CP seront dédoublées en REP et REP+ grâce à 3881 postes d'enseignants supplémentaires ».

### Ce qu'ils en pensent :

La FCPE et le SNUipp y voient une mesure positive mais à moyens constants et trop restrictive. « 70% des élèves en difficulté sont répartis dans l'ensemble des classes, pas uniquement en REP », estime Francette Popineau. L'Unsa Education, lui aussi, regrette l'abandon du dispositif « plus de maîtres que de classes » sans avoir pris le temps d'en mesurer les effets. « Ce n'est pas un rejet, mais ce n'était peut-être pas une priorité. Les moyens accordés à ces dédoublements très ciblés empêchent de financer d'autres dispositifs », précise Frédéric Marchand.

## Le rétablissement des classes bilangues et des sections européennes

Depuis la réforme du collège et la rentrée 2016, les collégiens apprennent une deuxième langue en 5<sup>ème</sup>. Les classes bilangues, proposées dès la 6<sup>ème</sup>, ont alors été réservées aux élèves ayant appris une deuxième langue en CM1 ou CM2. Depuis la rentrée 2017, dans le cadre des « enseignements facultatifs », les établissements peuvent de nouveau proposer une deuxième langue vivante ou régionale dès la 6<sup>ème</sup> pour les élèves souhaitant poursuivre cet apprentissage ou le débiter.

### Ce qu'ils en pensent :

Ce rétablissement a été plutôt favorablement accueilli, à condition que ces classes restent ouvertes au plus grand nombre. « Il faut une vraie carte, pas uniquement des classes bilangues et sections européennes pour les familles de CSP+. Il faut améliorer la mixité sociale », propose Frédérique Rolet, secrétaire générale du SNES-FSU. Du côté de l'Unsa, on souligne que la réforme du collège a été assouplie sans lui laisser le temps de se mettre en place. Frédérique Rolet ajoute qu'il faut toujours régler le financement de ces dispositifs. « Il y a parfois de la concurrence entre les collèges pour obtenir des heures pour le dédoublement des classes et les options. Les établissements doivent gérer tout ça avec seulement trois heures de marge ! », dit-elle. La FCPE ajoute que cela se fait « sur les fonds propres des établissements et que cela va générer de la concurrence entre les établissements ».

## Devoirs faits

Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint 2017, les collèges proposent un temps d'étude accompagné gratuit pour les élèves. Il se déroule en dehors des heures de cours et est encadré par des professeurs, des assistants d'éducation, des volontaires du service civique ou des associations. Une mesure qui vise à réduire les inégalités.

### Ce qu'ils en pensent :

Si le dispositif apparaît intéressant, les syndicats souhaitent qu'il dépasse l'effet d'annonce. Le

bilan leur apparaît contrasté. « Sa mise en œuvre en cours d'année a été compliquée. Les équipes n'ont pas eu le temps pour s'investir, connaître les moyens horaires et financiers, nouer des partenariats locaux... Ca a souvent été du bricolage », déclare Frédéric Marchand de l'Unsa. La FCPE doute de l'efficacité de ce dispositif qui s'ajoute à des journées déjà chargées. Elle regrette que cette aide ait souvent lieu sur l'heure du déjeuner alors que « les enfants ont besoin d'une vraie pause méridienne et d'un emploi du temps équilibré ».

## Interdire le portable à l'école

Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron affirmait vouloir interdire le portable dans l'enceinte des écoles et collèges afin de valoriser la vie collective et de raisonner l'utilisation des écrans. Une mesure effective à la rentrée 2018. En théorie, c'était déjà le cas pendant les cours. Le code de l'éducation, article L511 du 12 juillet 2010, stipule en effet, que « dans les écoles maternelles, les écoles, les collèges, l'utilisation durant toute activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur, par un élève, d'un téléphone mobile, est interdite ».

Dorothée Blancheton

### Partagez l'article

Facebook Twitter Google+ Email Google Yahoo Blogger

### A lire aussi



Bilan 2017 et résolutions des profs pour la nouvelle année

- Plan pour les banlieues de Jean-Louis Borloo : l'éducation en première ligne
- Réforme du lycée : les projets d'horaires en seconde, première et terminale dévoilés
- APB 2017 : un bilan pas si négatif que cela ?

**Partagez votre avis Annuler**

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée .

Captcha \* 3 × huit =

Modération par la rédaction de

VousNousIls. Conformément à la loi relative à

l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit adressez-vous à CASDEN Banque Populaire, VousNousIls.fr, 91 Cours des roches, Noisiel, 77424 Marne La Vallée Cedex 2.